



**GROUPE SFCMC**  
**SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES**

2 casinos (exploitant 440 machines à sous), 2 hôtels et 1 restaurant de prestige

Le Conseil d'Administration, réuni le 19 décembre 2008, a arrêté les comptes annuels du groupe qui se présentent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2007 / 2008</b>	<b>2006 / 2007</b>	<b>Ecart en M€</b>	<b>Ecart en %</b>
Chiffre d'affaires (1)	104.9	131.8	-26.9	-20%
Chiffre d'affaires net de prélèvements	73.9	89.8	-15.9	-18%
Excédent Brut d'exploitation (2)	6.7	14.6	-7.9	-54%
Résultat opérationnel	-0.8	7.4	-8.2	-111%
Résultat global des opérations	-4.1	4.7	-8.8	-187%
Résultat net part du groupe	-2.8	3.5	-6.3	-180%
Marge brute d'autofinancement	3.3	8.8	-5.5	-63%

- (1) Le chiffre d'affaires recouvre le produit brut des jeux, les droits d'entrée jeux, le chiffre d'affaires des activités de restauration, des activités hôtelières et de toute autre activité annexe. Les prélèvements sur les jeux représentent le prélèvement communal, le prélèvement de l'Etat fixe et progressif ainsi que la CRDS et la CSG assis sur tout ou partie du produit brut des jeux.
- (2) L'excédent brut d'exploitation mesure la performance économique et correspond aux flux d'exploitation à l'exclusion des autres produits et charges opérationnels.

## **FAITS MARQUANTS**

### ***Arrêt rendu par la Cour d'Appel de Paris en date du 6 décembre 2007***

Dans le cadre de la procédure relative à l'acquisition du Gray d'Albion, la Cour d'Appel de Paris a prononcé, en date du 6 décembre 2007, son arrêt et condamne solidairement Monsieur Dominique Desseigne et Monsieur Jean-Marc Oury à payer à la société la somme de 67 M€ à titre de dommages-intérêts, avec intérêts au taux légal à compter de la date de l'arrêt.

Monsieur Dominique Desseigne et Monsieur Jean-Marc Oury se sont pourvus en cassation. L'Audience a eu lieu le 3 décembre 2008. A la date d'arrêté des comptes, le délibéré n'a pas été rendu.

Selon les considérations de la Cour d'Appel, l'indemnisation couvre « [...] le préjudice équivalent au surcoût de l'acquisition, soit environ 240,6 MF (36,6 M€), [...] que ce surcoût étant approximativement de 42 % du prix d'acquisition des titres, il convient d'y ajouter, à proportion, le coût des intérêts des emprunts qui ont été engagés pour assurer le financement de l'opération ; que, suivant les pièces communiquées aux experts, ces intérêts sont d'environ 463 MF (70,5 M€) sur 15 ans, soit un surcoût d'environ 200 MF (30,5 M€). [...] ».

L'intégralité des sommes dues au titre de l'arrêt du 6 décembre 2007, soit 67 M€ à titre de dommages-intérêts augmentés des intérêts au taux légal à compter de la date de l'arrêt pour un montant de 1,5 M€ a été reçu en date du 10 juillet 2008.

Nonobstant le caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 6 décembre 2007, cette indemnisation et ses conséquences ne pourront être définitivement traduites dans les comptes qu'après un jugement ayant autorité de la chose jugée et extinction des voies de recours des différentes parties au procès.

Dans l'attente d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et extinction des voies de recours, le Groupe a comptabilisé les sommes en produits constatés d'avance.

Entre-temps, la somme reçue a été affectée au remboursement du crédit relais de 40 M€ dont l'échéance était à fin août 2008 et dans un compte rémunéré à terme pour un montant de 27 M€ dont les intérêts provisionnés au 31 octobre 2008 se sont élevés à 0,4 M€.

Dans l'hypothèse où l'issue du pourvoi serait défavorable à la société, toutes les mesures nécessaires ont été mises en œuvre pour permettre un remboursement des 67 M€ augmentés des intérêts au taux légal.

### ***Obtention de crédits à moyen terme***

Au cours de l'exercice 2008, SFCMC a obtenu 3 crédits à moyen terme, le premier d'un montant de 5,5 M€ destiné à financer les travaux de rénovation prévus pour l'hôtel Gray d'Albion, un second d'un montant de 10 M€ destiné à financer les travaux d'extension de l'hôtel Majestic et le troisième d'un montant de 30 M€ destiné à financer exclusivement le cas échéant, le remboursement de l'indemnité perçue évoquée ci-dessus.

### ***Modification dans la répartition du capital social et des droits de vote de SFCMC***

Par déclaration de franchissement de seuil en date du 29 septembre 2008, la société Casinvest SARL, société de droit luxembourgeois, détenue à hauteur de 100 % par EHC Capital Partners Limited et Qatari Diar Malta Limited agissant de concert, a déclaré avoir franchi en hausse, par suite d'acquisitions de 39 892 actions, les seuils de 20 % du capital et de 10 % des droits de vote. Sa participation dans le capital de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes est aujourd'hui estimée à 23,34 %. Par ailleurs, il sera proposé à la prochaine assemblée générale la nomination de deux représentants de ce nouvel actionnaire au conseil d'administration.

Par déclaration de franchissement de seuil en date du 29 septembre 2008, la société Amber Master Fund SPC a déclaré avoir franchi en baisse, par suite d'une cession d'actions hors marché, les seuils de 20 % du capital et de 10 % des droits de vote de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes et ne plus détenir aucun titre de cette société.

#### **Décret n° 2008-1094 du 28 octobre 2008**

Par décret n° 2008-1094 du 28 octobre 2008 modifiant le décret n° 59-1489 du 22 décembre 1959 modifié portant sur la réglementation des jeux dans les casinos, le produit brut retenu pour les machines à sous est le produit réel. Cette nouvelle disposition applicable dès l'exercice 2008 génère une économie de prélèvement de l'ordre de 0,7 M€ sur le Groupe.

### **ACTIVITES ET RESULTATS**

#### **Activités**

Le groupe connaît une forte décroissance de son chiffre d'affaires qui chute de -20 % en passant de 131.8 M€ en 2007 à 104.9 M€ en 2008. Cette décroissance est la conséquence directe des éléments suivants :

- l'entrée en vigueur le 1er janvier 2008 de l'interdiction de fumer dans les casinos impactant très significativement le produit brut des jeux avec une décroissance massive de 15 % par rapport à l'année 2007,
- la conjoncture économique, avec un impact particulièrement sensible sur l'activité des jeux en 2008,
- la contre-performance de l'activité des jeux de table et des machines à sous – particulièrement au Casino Barrière Les Princes,
- la fermeture durant 4 mois de l'hôtel Majestic en raison des travaux de rénovation, puis d'extension impactant notamment le secteur restauration (manque de visibilité, bruit...),
- l'érosion de l'activité séminaire dans les 2 hôtels.

Cette dégradation, compensée en partie par une diminution des charges d'exploitation du fait notamment de la fermeture temporaire de l'hôtel Majestic, a créé un recul de -7.9 M€ entre 2007 et 2008 de l'excédent brut d'exploitation du Groupe qui termine à 6.7 M€ contre 14.6 M€ en 2007.

#### **Résultats**

Le résultat opérationnel atteint -0,8 M€ en 2008 contre 7,4 M€ en 2007, soit une dégradation de 8,2 M€ s'expliquant notamment par la forte baisse de l'excédent brut d'exploitation. Le résultat financier s'élève à -3,3 M€ et se dégrade de -0,7 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette dégradation est liée notamment à l'augmentation du taux d'intérêt moyen portant sur la dette financière du Groupe.

Après un impôt positif de +1,4 M€, le résultat netpart du groupe est de -2,8 M€.

#### **Endettement**

L'endettement net du Groupe SFCMC au 31 octobre 2008 s'élève à 13,5 M€ contre 63,9 M€ au 31 Octobre 2007. Cette diminution significative est liée au versement de l'indemnité consécutive à l'arrêt rendu par la cour d'Appel de Paris du 6 décembre 2007. Le groupe dispose au 31 octobre 2008 de 49,1 millions d'euros de facilités de crédit et de découverts confirmés non utilisés.

### **EVENEMENTS POST CLOTURE ET PERSPECTIVES**

#### **Perspectives 2009**

Les perspectives d'activité sur le secteur des Machines à Sous et des Jeux de Table restent difficilement mesurables en raison de la difficile évaluation des impacts de la dégradation de la conjoncture économique et des effets négatifs de l'application de l'interdiction de fumer.

L'activité hôtelière sera perturbée par la poursuite des travaux d'extension de l'hôtel Majestic, et, dans une moindre mesure, par les travaux de rénovation de l'Hôtel Gray d'Albion. Une attention particulière est portée sur le secteur « groupe et séminaire », qui pourrait accuser une décroissance d'activité.

Les efforts déjà réalisés et à poursuivre sur les charges de structure et d'exploitation restent nécessaires.

Dans l'hypothèse où la tendance dégradée de l'exercice écoulé se poursuivrait, la Direction pourrait être amenée à mettre en place les mesures nécessaires au maintien de l'équilibre économique du Groupe et des sociétés qui le composent